

AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT #511-2020

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 13 octobre 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 511-2020

RÈGLEMENT # 511-2020

Règlement 511-2020 abrogeant et remplaçant le règlement 472-2016 relatif aux branchements aux services municipaux afin d'y inclure :

- des dispositions relatives à la protection contre les refoulements (clapet anti-retour)
- Le délai pour se conformer aux dispositions

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 Avis de motion en date du 14 septembre 2020
- 2 Dépôt du projet de règlement en date du 14 septembre 2020
- 3 Adoption par le conseil municipal en date du 13 octobre 2020
- 4 Avis de promulgation en date du 16 octobre 2020

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 16e jour d'octobre 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dû à la situation d'urgence sanitaire (COVID-19) déclarée par le Gouvernement et la fermeture des lieux publics habituels d'affichage le règlement stipulant les lieux d'affichage a été adopté

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19e Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, sur le site internet de la municipalité et en avisant les citoyens via la page Facebook de la municipalité entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 16 octobre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce seizième (16^e) jour d'octobre 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.